

Introduction

La base de données juridique Euromed Audiovisuel a été conçue dans le cadre du Programme Euromed Audiovisuel II de la Commission européenne pour répondre aux besoins en matière d'information juridique des professionnels et des industries cinématographiques et audiovisuelles des pays de la Méditerranée, de leurs partenaires publics et privés, au plan national et international, et de leurs conseillers juridiques. Elle a pour objectifs de favoriser le développement d'une industrie du cinéma et de l'audiovisuel et de contribuer à la lutte contre la piraterie. Le traitement de l'information proposé dans cette base de données est entièrement nouveau et ne connaît à ce jour aucun équivalent à l'exception de la base de données « Droit d'auteur et droits voisins en Europe » qui lui a servi de modèle.

Tous les textes rassemblés ici ont fait l'objet d'une analyse approfondie visant à répertorier pour chacun d'eux tous les concepts relatifs aux œuvres cinématographiques et audiovisuelles. Pour chacun de ces concepts, le lecteur trouvera, rassemblées en quelques pages, les dispositions des textes de lois, des instruments internationaux et des instruments européens qui s'y rapportent.

L'auteur de la base de données est M. Michel Gyory, expert de l'Assistance Technique du Programme Euromed Audiovisuel, avocat à Bruxelles et Maître de conférences à l'Université de Liège où il enseigne le droit d'auteur, l'économie du cinéma et la production, matières qu'il pratique au plan international depuis près de trente ans. Il souhaite remercier ici les personnes sans lesquelles ce projet n'aurait pas abouti : Mr. Mohamed Kheireddine Abdel Ali, directeur général de l'Organisme Tunisien de Protection des Droits d'Auteur (OTPDA), Tunis; Mr. Hussein Bani Hani, CEO of the Jordanian Audiovisual Commission, Amman; Mr. Bechir Ben Trad, directeur, Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Loisirs, Tunis ; Mme Maya de Freige, Conseillère du Ministre de la Culture, Beyrouth; Mr. Hanna el Amil, Directeur des affaires culturelles, Ministère de la Culture, Beyrouth ; Mme Fatma Zehra Erdodan, Traductrice-Interprète, Direction Générale du Droit d'auteur et du cinéma, Ankara ; Mr. Selahattin Ertas, director, Ministry of culture, Ankara ; Mr. George Ghandour, Bureau du développement économique pour les pays arabes, OMPI, Genève ; Mme Nahla Haidar, directrice du Bureau du développement économique pour les pays arabes, OMPI, Genève ; Mme Agneta Jean-Prost, administrateur, OMPI, Genève ; Mr. Rabie Khashaneh, CEO of the Syrian Intellectual Property Association, Damas ; Mme Meriem Khatouri, Responsable de l'Unité de la Promotion des Médias Audiovisuels, du Cinéma et des NTI, Ministère de la Communication, Rabat ; Dr. Gül Okutan Nilsson, İstanbul Bilgi University Faculty of Law; Mr. Mohamed Nour Farahat, director of the Permanent Office for the Protection of Copyright, Cairo ; Mr. Abdellah Ouadrhiri, directeur général du Bureau Marocain du Droit d'Auteur (BMDA), Rabat ; Mr. Katriel Schory, Executive Director of the Israel Film Fund, Tel Aviv; Dr. Feyzan Hayal Şehirali Çelik, Ankara University Faculty of Political Sciences; Mme Geneviève Steimle, juriste, OMPI, Genève ; Mr. Hakim Taousar, directeur général de l'Office National du droit d'Auteur et des Droits Voisins (ONDA), Alger ; Mr. Erdem Turkecul, attorney at law, Ankara

La partie informatique de la base de données est l'œuvre de M. Andrea d'Aquino.

Ce travail constitue la première approche comparative du droit applicable aux œuvres cinématographiques et audiovisuelles dans les pays du Sud de la Méditerranée. Un grand nombre de choix ont donc dû être faits sans pouvoir se référer à des travaux antérieurs. Ces choix ont toujours été faits dans le but de privilégier la facilité d'utilisation ainsi que la logique et la cohérence de l'ensemble. Ils ne sont cependant pas immuables et l'expérience des utilisateurs de la base de données constituera certainement une source d'enrichissement de celle-ci, que ce soit sous la forme d'observations ou de critiques, de suggestions, de la communication d'informations, de décisions de jurisprudence ou d'articles de doctrine. Toute personne qui le souhaite peut s'adresser directement, en français ou en anglais, à l'auteur de la base de données à l'adresse gyory@euromedaudiovisuel.net.